AMÉNAGEMENT, PRATIQUE À VIVRE, DÉMARCHES, UZÈS

Urbanisme en ligne : pour toutes les demandes d'autorisation au 1er janvier 2022

A partir du 1er janvier 2022, les demandes d'autorisation d'urbanisme pourront se faire en ligne et toute la procédure sera dématérialisée pour une demande de permis de construire, d'aménager ou de déclaration de travaux. Mode d'emploi. Publié le 27/12/2021

Publié le 27 décembre 2021

Uzès. Photographe Aurelio Rodri guez (DR)

A compter du 1er janvier 2022, toute demande d'autorisation d'urbanisme pourra désormais être déposée en ligne sur la plateforme dédiée "Guichet unique" : https://paysduzes.geosphere.fr/guichet-unique

Cette nouvelle démarche donne ainsi la **possibilité de Saisir par voie électronique** (SVE), toutes demandes de :

- déclaration de travaux
- permis de construire
- permis de démolir
- permis d'aménager
- certificat d'urbanisme
- Déclaration d'intention d'aliéner...

Comment faire ?

https://www.uzes.fr/actualites/urbanisme-en-ligne-pour-toutes-les-demandes-dautorisation-au-1er-janvier-2022?

En se connectant sur la plateforme dédiée "Guichet unique" (https://paysduzes.geosphere.fr/guichet-unique), à partir des identifiants préalablement créés lors de la première connexion, le dossier complet pourra ainsi être téléchargé afin de permettre son instruction par les services concernés. Le service urbanisme d'Uzès reste à l'écoute pour accompagner la démarche complète d'élaboration du dossier.

Des avantages

Il s'agit d'un réel gain de temps. Et ce, quelque soit le jour, sans avoir à se déplacer.

Cette démarche est plus écologique, moins consommatrice de papier et, à terme, permettra une chaîne d'instruction totalement dématérialisée avec les acteurs concernés. Les échanges sont ainsi facilités jusqu'à la décision de l'administration.

Le service urbanisme de la Ville d'Uzès reste disponible et accueille toujours les personnes qui souhaitent déposer leur version papier aux horaires habituels d'ouverture au public. Téléchargez le mode d'emploi ci-après et s'informer en ligne des accompagnements possibles dans la rubrique Démarche > Habitat, logement et urbanisme sur les autorisations préalables et sur les informations pratiques concernant Uzès pour vos projets de constructions avec des documents d'aide à la décision.

MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex
Deux entrées possibles :
1, place du Duché
1, place Albert 1er
30700 Uzès
Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:
Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45
Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15
1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)